

SALON VOYAGES & CULTURES

26 et 27 Juin 2021

Institut Culturel B. MAGREZ

5, rue Labottière

BORDEAUX



présentation visiteurs / exposants stands communication animations / infos pratiques

Un nouveau rendez-vous touristique et culturel pour une ville classée au Patrimoine de l'Unesco !

Cela faisait longtemps que les professionnels du tourisme attendaient la création d'un Salon consacré aux Voyages sur la Ville de Bordeaux. A l'heure de l'émergence d'agences spécialisées dans les séjours dits « à la carte » ou « sur mesure », en opposition avec l'offre « mass-market » trop souvent proposée sur internet, il a semblé évident, pour ce nouvel événement, de faire le choix d'un positionnement qualitatif.

Considérant le goût certain des bordelais pour la culture, l'idée de la mise en lumière des destinations françaises et étrangères, à travers leurs patrimoines, s'est imposée. Dans cette logique, le Salon **Voyages et Cultures** aura l'avantage d'être associé, dès sa première édition, à un Salon littéraire intitulé « **Livres & Patrimoines** ».



Le choix du lieu d'exposition du Salon est en parfaite adéquation avec l'ADN de l'événement puisqu'il s'agit d'un centre culturel prestigieux, classé monument historique, disposant de nombreux espaces permettant un accueil confortable, pour le public, et assurant, au Salon **Voyages & Cultures**, une grande capacité de développement.

Il s'agit de l'Institut Culturel B. MAGREZ. Situé à proximité du centre-ville de Bordeaux, il est l'endroit rêvé pour organiser un événement consacré à l'évasion sous toutes ses formes. Le Salon **Voyages & Cultures** investira l'ensemble du Château Labottière, hôtel particulier édifié en 1773.

Bordeaux...une ville au fort potentiel !

La ville de Bordeaux fait partie de la cinquième Métropole française avec près de 800 000 habitants. Fait extrêmement rare dans l'implantation résidentielle des grandes villes françaises, la capitale de la Gironde, en intra-muros, est classée au « Top 10 » des villes bénéficiant du plus fort P.I.B. par habitant à l'échelle nationale.

C'est essentiellement pour cette raison qu'il paraissait nécessaire d'envisager la naissance de cet événement en centre ville de Bordeaux.

Par ailleurs, les infrastructures touristiques sont en considérable développement :

- le réseau aérien de l'Aéroport international Bordeaux -Mérignac avec ses 5 759 194 passagers par an (2016) et ses 101 destinations directes desservies par 28 compagnies régulières (2016)
- le réseau ferroviaire avec ses 12 millions de passagers par an. Gare Saint-Jean TGV Atlantique : 33 allers/retours par jour Bordeaux/Paris
- Son réseau autoroutier des plus complets à destination des quatre coins de France



présentation **visiteurs** / **exposants** stands communication animations / infos pratiques

Une offre touristique de qualité !

Les exposants du Salon **Voyages & Cultures** s'efforceront de proposer, pour des courts ou des longs séjours, une offre de qualité en France comme à l'étranger.

Les professionnels exposant au Salon se composeront d'agences de voyages, d'hébergements de luxe, de châteaux, de compagnies aériennes et maritimes, de centres de thalassothérapie, de golfs, de musées, d'offices de tourisme français et étrangers, de réceptifs étrangers et de tours opérateurs.



L'Egypte sera l'invitée d'honneur, de cette première édition du **Salon Voyages & Cultures**.

Une clientèle à fort pouvoir d'achat !

Près de 40% des Bordelais résidant en centre ville sont des cadres et professions libérales disposant d'un bon pouvoir d'achat.

C'est une des autres particularités de la ville de Bordeaux, le fait de réunir une population active, donc plutôt jeune, jouissant de revenus conséquents et résidant en centre ville ...



présentation visiteurs / exposants **stands** communication animations / infos pratiques

La location des stands comprend :

- la moquette au sol, les cloisons en mélaminés avec raidisseurs, une arrivée électrique, une connexion WIFI, un rail de spot, des chaises, une table nappée.
- les droits d'inscription
- les badges d'accès au Salon
- le cocktail d'accueil des exposants.

Tarifs forfaitaires des stands équipés :

Stand équipé et meublé de 2m² : 650,00 H.T.

Stand équipé et meublé de 4m² : 1 300,00 € H.T.

Stand équipé et meublé de 6m² : 1 750,00 € H.T.

Stand équipé et meublé de 8m² : 2 250,00 € H.T.



DEMANDE D'ADMISSION SALON VOYAGES & CULTURES BORDEAUX

26 et 27 Juin 2021 – Institut Culturel B. MAGREZ

A retourner avant le 1er Avril 2021 à : BO2 – BP 40 – 83180 SIX-FOURS CEDEX – France
Tél : 06 18 69 89 00 – 04 89 30 87 14 – e-mail : salonsbo2@gmail.com

Raison sociale : Chargé du dossier :
Adresse de facturation :
CP : Ville : Téléphone : Fax :
e-mail : Web site :

Les demandes de participation sont souscrites et acceptées pour le Salon Voyages & Cultures et non pour un emplacement déterminé.

Le souscripteur déclare et s'engage à :

- occuper, sous réserve d'acceptation par la société BO2, un stand : 2m² 4m² 6m² 8m²

Tarifs stands : 2m² : 650,00 € H.T. – 4m² : 1 300,00 € H.T. – 6m² : 1 750,00 € H.T. – 8m² : 2 250,00 € H.T.

respecter le règlement intérieur du Salon figurant au verso de ce document dont il déclare avoir pris connaissance ainsi que les normes de sécurité et les délais de paiement.

- contracter une assurance personnelle

Montant de la location de stand :

..... H.T €

..... T.V.A.(20,00%)

..... Total T.T.C. €

Fait à.....le.....

Signature et cachet (précédés de la mention "lu et approuvé")

Conditions de paiement

Mode de paiement : **PAR VIREMENT UNIQUEMENT**

Banque : Crédit Agricole Sanary

IBAN : FR76 1910 6000 3408 3473 8000 945 BIC : AGRIFRPP891

Cette demande d'admission ne sera enregistrée que si elle est suivie d'un virement bancaire , avant le 1er Avril 2021, correspondant à l'intégralité du montant de la location.

L'occupation du stand ne sera autorisée qu'après le paiement total de celui-ci.

REGLEMENT INTERIEUR – SALON VOYAGES & CULTURES 10 et 11 OCTOBRE 2020

Article 1 - Organisation Générale et vocation

Le Salon Voyages & Cultures est organisé par la société BO2 sise 145, chemin de la Forge - BP 40 - 83180 SIX-FOURS CEDEX. Tél : 06 18 69 89 00. Le Salon Voyages & Cultures se tiendra les 10 et 11 Juin 2021 à l'Institut Culturel Bernard MAGREZ- 33000 BORDEAUX – La vocation du Salon Voyages & Cultures est de proposer, au grand public, des séjours touristiques en France et à l'étranger. La Direction du Salon Voyages & Cultures se réserve le droit, à tout moment, de modifier la date d'ouverture ou la durée du Salon comme celui de décider de son ajournement ou de sa fermeture anticipée sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité. Si pour des raisons de force majeure, le Salon devait être annulé, les acomptes versés par les exposants ne leur seraient pas remboursés mais feraient l'objet d'un avoir.

Article 2 - inscriptions et paiement

La demande d'admission doit être adressée à la société BO2 avant le 1er Avril 2021. Toute demande parvenant après cette date, sera étudiée selon la disponibilité des emplacements. Toute réservation non suivie du paiement, par virement bancaire, de l'intégralité du montant de la location de stand, sera considérée comme nulle. A réception de ces éléments, la société BO2 adressera une facture comprenant le montant total de l'emplacement attribué, le montant de la T.V.A. , au taux en vigueur. En cas d'annulation de réservation, l'exposant devra verser des frais de dommages calculés comme suit :

- pour toute annulation reçue avant 1^{er} Avril 2021 : remboursement du montant de la location de stand versé par l'exposant, sous déduction des frais administratifs évalués à 200 € HT.

-Pour toute annulation reçue à partir du 2 Avril 2021 : abandon de la totalité des sommes versées ou dues par l'exposant, exigées à titre d'indemnités, même en cas de location de l'emplacement à un autre exposant.

Article 3 - attributions des stands et des angles

Les stands et les angles sont attribués en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. La société BO2, dans la mesure du possible, tiendra compte des souhaits de chacun en fonction de la date de son inscription.

Article 4 - assurances

L'exposant doit assurer son personnel et le matériel exposé sur son stand et pour cela demander une extension auprès de son assurance. Il doit accomplir les formalités douanières pour les produits en provenance de l'étranger.

Article 5 -Modification des stands /Dégâts éventuels

Tout aménagement nécessitant des modifications doit être signalé à l'organisateur. Il est rappelé aux exposants que les affiches ou photo non encadrées ne seront pas autorisées. Les réparations aux détérioration et les dégâts occasionnés au sol, seront à leur charge. Les stands devront être rendus, en fin de salon, dans leur état initial.

Article 6 - Partage de l'emplacement

L'exposant signataire de la demande d'admission est autorisé à partager son emplacement avec un autre professionnel du tourisme, en accord avec l'organisateur. La décoration et l'aménagement intérieur des stands sont à la charge de l'exposant. Il y procède selon ses goûts, à condition de ne pas nuire à la décoration et à l'harmonie générale du salon, ni de gêner les exposants voisins.

Article 7 - Installation et Enlèvement

Les emplacements seront remis à la disposition des exposants le vendredi 25 Juin 2020. Les exposants devront prendre toutes les dispositions utiles pour que leurs installations et les aménagements de leurs stands soient entièrement terminés la veille de l'ouverture à 19 heures. Le démontage s'effectuera le Dimanche 27 Juin 2021 de 18h00 à 20h00.

Article 8 - Dispositions communes à tous les stands

Les exposants et leurs préposés doivent obligatoirement limiter leur activité à l'intérieur de l'emplacement qui leur a été attribué et ne peuvent en aucun cas, être reçu avec leurs clients sur les stands qui ne leur sont pas affectés. Le racolage, les démonstrations en bordure des stands, la publicité à haute voix, les distributions de primes ainsi que tout ce qui est susceptible de provoquer des attroupements, sont formellement interdits. L'usage d'appareils radio, d'amplificateurs destinés à faire de la publicité en faveur des objets ou produits exposés et de tout instrument de musique sont prohibés (sauf autorisation de l'organisateur).

Les exposants sont autorisés à vendre des produits, à faire des dégustations. Toute installation spéciale doit être signalée à l'organisateur. Les exposants sont tenus de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité. Ne sont pas tolérés : les installations d'enseignes et objets débordant sur les allées et les aménagements dépassant la hauteur prévue pouvant nuire aux exposants voisins.

Article 9 - Sécurité et obligations de l'exposant

Règlement de sécurité

Les exposants doivent respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics (arrêté du 25 juin 1980 relatif à la protection contre l'incendie et aux mesures de sécurité à observer dans les expositions et salons) ou éventuellement prises par l'organisateur. Les exposants souhaitant présenter des machines et appareils, doivent fournir au comité d'organisation les informations écrites relatives à leur état de bon fonctionnement, en vue d'une acceptation suivant les conditions strictes de sécurité. Les exposants ou locataires de stands souhaitant utiliser des moteurs thermiques ou à combustion, des lasers ou tout autre produit dangereux doivent effectuer la demande à l'organisateur UN MOIS AVANT L'OUVERTURE - AU PLUS TARD LE 26 Mai 2021. Les fleurs artificielles sont autorisées en quantité limitée. Les inscriptions de couleur verte et blanche (ensemble) sont interdites. Les certificats de réaction au feu doivent être fournis au plus tard lors du montage des stands. Les stockages de bois, papier, carton, emballages sont interdits dans l'exposition. L'utilisation du gaz et des liquides inflammables est réglementée.

L'exposant est responsable de l'installation électrique à partir du tableau de branchement livré sur son stand. Il est interdit de modifier les caractéristiques techniques dudit tableau (emplacement, disjoncteur, fusibles, etc.)

Le tableau de branchement doit être accessible en permanence. Il est interdit d'utiliser : des câbles isolés pour une tension inférieure à 500 volts, ce qui interdit notamment le câble ho3 vh ii (scindex), des épissures (les câbles doivent être correctement fixés), des connections non protégées par des boîtes de dérivation genre "plexo", des fiches multiples 2p 6a ou douilles voleuses (en revanche les socles et fiches multiples 2p = t 10/16 a sont autorisés), des lampes non conformes à la norme NFC 15150.Il faut utiliser du matériel de classe II (deux) double isolation, les appareils de classe I (un) doivent être reliés à la terre. En dehors des heures d'ouverture, le courant doit être coupé sur les stands.

Contrôle de l'administration :

Les aménagements de stands doivent être achevés au moment du contrôle par la commission de sécurité qui se réunit la veille de l'ouverture de la manifestation. Sur chaque stand, l'exposant doit être présent lors de ce contrôle, et doit pouvoir communiquer tout renseignement concernant les installations et les matériaux. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fermeture d'un stand ordonné par la commission de sécurité.

Article 10 - Obligations de l'organisateur

Les stands sont affectés par la société BO2. Cette affectation n'est pas contractuelle. La société BO2 fera assurer, par l'intermédiaire des sociétés concessionnaires ou non, la fourniture de l'électricité, selon les besoins de l'exposant, ainsi que la surveillance de jour et le gardiennage pendant les heures de fermeture. La société BO2 est déchargée de toute responsabilité pour quelque préjudice que ce soit (notamment les troubles de jouissance et les préjudices commerciaux, pour

retard dans l'ouverture, arrêt prématuré du Salon, fermeture ou destruction des stands, incendie et sinistre quelconque...).Les dates ou horaires de la manifestation peuvent éventuellement être modifiés ainsi que le lieu d'exposition. Le report de la manifestation ou le changement d'horaires ne justifient pas une annulation totale ou partielle de réservation de la part des exposants. S'il devenait impossible de disposer des locaux nécessaires, dans le cas où le feu, la guerre, une calamité publique, un cas de force majeure (indisponibilité du lieu) rendrait impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, la société BO2 pourrait annuler à n'importe quel moment les demandes d'emplacement enregistrées en avisant, par écrit, les exposants qui n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnité quelle que soit la raison d'une telle détermination. Les sommes restant disponibles après le paiement de toutes dépenses engagées seraient réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, contre l'organisateur. Si au 1^{er} Mai 2021, 30 % de la surface totale affectée à l'exposition n'était pas encore couverte par des réservations fermes, la société BO2 se réserverait le droit d'annuler la manifestation en remboursant alors les acomptes déjà versés par les inscrits.

Article 11 - Ouverture et Fermeture

Le public sera admis les 10 et 11 Juin 2021 de 10h00 à 18h00. A noter que les visiteurs ne pourront plus pénétrer dans le salon à partir de 17h45. L'entrée des exposants n'est autorisée qu'à partir de 8h30. Les exposants sont tenus d'être présents sur leurs stands de 10H à 18H00. Ils doivent, par respect envers les visiteurs, tenir leur stand installé chaque matin à partir de 10h00 et n'enlever aucun article jusqu'à la fermeture.

Article 12 - Attribution de juridiction : Toutes les contestations pouvant naître entre l'exposant et l'organisateur seront portées devant le Tribunal de Commerce de BORDEAUX, seul compétent, le texte du présent règlement faisant foi.

présentation visiteurs / exposants stands **communication** animations / infos pratiques

Le Salon **Voyages & Cultures** bénéficiera d'une campagne de communication conséquente sur la Ville de Bordeaux et ses environs.

Le choix des supports de communication sera fait dans un esprit de complémentarité tout en veillant à cibler les zones de chalandises bordelaises à fort pouvoir d'achat. Il s'avère que le Centre B. MAGREZ est situé dans un des quartiers les plus favorisés de la ville de Bordeaux à proximité de la ville, très résidentielle, du Bouscat.

Publicité

Affichage : Flanc droit Bus de Bordeaux

Presse : Sud Ouest, Bordeaux Madame, etc.

Radio : WITT FM

Réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram

Invitations

Des invitations seront adressées aux membres des Lions Club, Rotary Club et Kiwanis de Gironde

Dépliants

De nombreux dépliants contenant le programme des conférences seront distribués, en amont du Salon, dans les musées, Offices de Tourisme, bibliothèques et librairies de Bordeaux.

Relations Presse

La ville de Bordeaux dénombre plusieurs supports médiatiques (quotidiens, hebdomadaires juridiques, gratuits, radios, TV, etc.) auprès desquels une campagne de relations presse sera menée.



présentation visiteurs / exposants stands communication **animations** / **infos pratiques**



Un programme de conférence « Trait d'union » entre les Voyages et la Littérature

Pendant toute la durée du Salon **Voyages & Cultures**, des conférences seront animées à la fois par des acteurs du tourisme (guides-conférenciers, conservateurs de musées, etc.) et des intervenants issus du monde de l'édition (auteurs, historiens, éditeurs, journalistes, etc.) exposant au **Salon Livres & Patrimoines**.

Lieu : Château Labottière - Institut Culturel Bernard MAGREZ - BORDEAUX

Horaires : 10h - 18h ou 17h (si couvre-feu)

Entrée : Gratuite

Parking : Beaujon

Restauration & Bar : sur place et/ou à proximité

Accès :

Par Avion : **Aéroport Bordeaux - Mérignac** - liaisons : Ajaccio, Bastia, Brest, Calvi, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Paris, Rennes et Strasbourg.

Par Train : **Gare TGV Bordeaux Saint-Jean** - liaisons : Paris Montparnasse, Marseille, Pau, Périgueux, Nantes, Toulouse, etc.

Par Autoroute :

A10 depuis Paris et les régions de l'Ouest et du Nord via Poitiers, Nantes, Orléans

A62 depuis la Méditerranée via Toulouse, Montauban et Agen

A63 depuis l'Espagne via Bayonne et Dax

A89 depuis le Sud-Est et l'Est via Lyon, Clermont-Ferrand et Périgueux

Par Bus et Tramway :

Bus : Lignes 5 et 6 « arrêt Labottière » - Tramway : Ligne D « arrêt Barrière du Medoc »

